

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2023-086

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

R20-2023-10-31-00001 - Actualisation-liste_defenseurs_syndicaux (4 pages) Page 3

SGAMI SUD /

R20-2023-11-02-00003 - Arrêté portant délégation d'ordonnancement
secondaire SGAMI sud (10 pages) Page 8

R20-2023-11-02-00004 - arrêté portant délégation de signature SGZDS (26
pages) Page 19

R20-2023-11-02-00002 - arrêté portant ouverture recrutement police
adjoint 2ème session 2024 (2 pages) Page 46

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités

R20-2023-10-31-00001

Actualisation-liste_defenseurs_syndicaux



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
DREETS de Corse**

ARRETE N°

en date du

Fixant la liste des défenseurs syndicaux exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et la cour d'appel en matière prud'homale de la région Corse

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** l'article 258 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- Vu** le Code du travail et notamment les articles L. I453-4 à L. I453-9, R. I453-2, D. I453-2-1 à D.I453-2-9 ;
- Vu** le décret du 15 février 2022 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 25 mars 2021 portant nomination de Madame Isabel DE MOURA, en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du Ministère du Travail en date du 04 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Isabel de MOURA, directrice régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Corse ;

Sur proposition des candidatures émanant des organisations d'employeurs et syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, ou multi-professionnel, ou dans au moins une branche ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Corse ;

ARRETE :

ARTICLE 1

La liste des défenseurs syndicaux appelés à intervenir en matière prud'homale, est composée comme suit :

DREETS de Corse – 2 chemin de Loretto – CS 10332 - 20180 Ajaccio cedex 1 – Standard 04 95 23 90 00
Mail : dreets-corse.direction@dreets.gouv.fr

Liste des Défenseurs syndicaux désignés par les organisations syndicales de salariés

| Nom Prénom | Profession | Organisation Syndicale | Adresse | Coordonnées |
|---------------------|--|------------------------|---|--|
| BOSSART Patrice | Animateur social | CGT | Résidence U Piopu - Bât E Avenue du Commandant Biancamaria 20090 AJACCIO | 04 95 10 50 70 Secretariatcgt2a@orange.fr |
| CURCIO Patricia | Agent bancaire | CGT | Résidence U Piopu - Bât E Avenue du Commandant Biancamaria 20090 AJACCIO | 04 95 10 50 70 Secretariatcgt2a@orange.fr |
| ROMANI Mickaël | Chef d'équipe | CGT | Résidence U Piopu - Bât E Avenue du Cdt Biancamaria 20090 AJACCIO | 04 95 10 50 70 Secretariatcgt2a@orange.fr |
| FEDI Marie-Jeanne | Secrétaire | CGT | Bourse du Travail "E. REBOLI" Impasse Patrimonio 20200 BASTIA | 04 95 31 71 98 udcgt20b@orange.fr |
| CASABIANCA Charles | Enseignant | CGT | Bourse du Travail "E. REBOLI" Impasse Patrimonio 20200 BASTIA | 04 95 31 71 98 udcgt20b@orange.fr |
| GRAZIANI Patrick | Chef de service – Marchés publics – affaires juridiques | CGT | Bourse du Travail "E. REBOLI" Impasse Patrimonio 20200 BASTIA | 04 95 31 71 98 udcgt20b@orange.fr |
| VIVARELLI Dominique | Huissier des finances publiques | CGT | Bourse du Travail "E. REBOLI" Impasse Patrimonio 20200 BASTIA | 4 95 31 71 98 udcgt20b@orange.fr |
| CASANOVA Alain | Responsable projet santé publique | FO | 4, avenue Kennedy 20090 Ajaccio | 04 95 21 98 23 ud2a@force-ouvriere.fr |
| SANTINI Marcel | Conducteur- receveur | FO | 4, avenue Kennedy 20090 Ajaccio | 04 95 21 98 23 ud2a@force-ouvriere.fr |
| DANDRIEUX Philippe | Cadre d'entreprise | FO | Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA | 04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr |
| GIANSILY Michel | Surveillant pénitentiaire | FO | Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA | 04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr |
| BELLEC Valérie | Assistante de gestion | FO | Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA | 04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr |
| ORDIONI Sandrine | Personnel navigant commercial | FO | Maison des syndicats Rue Castagno 20200 BASTIA | 04 95 31 04 18 udfo20b@force-ouvriere.fr |
| ACKER Véronique | Spécialiste Développement | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| BARTOLI Anthony | Chef de Bureau d'étude | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |

| | | | | |
|--------------------------|--|------|--|--|
| CARLOTTI Florent | Secrétaire Administratif et Comptable | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| MARCELLINI Marie-Désirée | Responsable Administrative | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| NOBILI Laurina | Responsable Administratif | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| POLI Félicia | Manager commerciale | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| POLI Jean-Toussaint | Responsable Administratif | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| SANTUCCI Etienne | Responsable Administratif et Comptable | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| SISCO Nathalie | Responsable Administratif | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| TRUDDAIU Joseph | Technicien | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| VIGNERON Alain | Responsable Service Commercial | STC | Imm. Mozart – Finosello Av. Mal Lyautey BP 583 20186 Ajaccio cedex 2 | 04 95 22 05 94 stc2a@orange.fr |
| BARTOLI Pierre | Attaché Territorial | UNSA | Résidence Bertrand Bât G Porette 20250 Corte | 06 12 43 37 74 ur-corse@unsa.org |
| GIUDICELLI François | Professeur des écoles | UNSA | Résidence Bertrand Bât G Porette 20250 Corte | 06 12 43 37 74 ur-corse@unsa.org |
| MILLOT Isabelle | VRP | UNSA | Parc Berthault - Rue des cactus - Résidence les cactus, porte A 20000 AJACCIO | 06 12 43 37 74 ur-corse@unsa.org |

ARTICLE 2

L'arrêté n° R20-2022-07-04-0001 du 04 juillet 2022 établissant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale pour la région Corse est abrogé.

ARTICLE 3

La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les quatre ans. Elle peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

ARTICLE 4

La Directrice régionale l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio le 31 octobre 2023

Pour le préfet de Corse et par délégation,
La directrice régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de
Corse



Isabel de MOURA

SGAMI SUD

R20-2023-11-02-00003

Arrêté portant délégation d'ordonnancement
secondaire SGAMI sud



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'intérieur Sud

**Arrêté du 2 novembre 2023 portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille
et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille**

Le Secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité Sud

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 novembre 2022, portant nomination de Monsieur Olivier MARMION, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité de la zone Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité Sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2023 portant réintégration de Monsieur David PREUD'HOMME en qualité de secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud à compter du 1^{er} août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud,

ARRETE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Monsieur David PREUD'HOMME, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud.

ARTICLE 2 portant missions relevant du programme 176 police nationale, pour la zone de défense et de sécurité Sud

2 – 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe supérieure, à Mme Lætitia DI MEO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI, adjudant-chef, à Monsieur Nadji-Boualem CHERRAOUI, secrétaire administratif contractuel, à Madame Christelle HENRY, adjointe administrative, à Madame Inès MOHAMADI, adjointe administrative, à Madame Gaëlle FREYBURGER, adjointe administrative principale de 2^e classe, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 176

- BOP n° 7 – BOP zone de défense et de sécurité Sud en qualité de RBOP délégué du **0176-DSUD**,
- BOP n° 1 – « Commandement, soutien et logistique » en qualité de RUO du centre financier **0176-CCSC-DM13**.

2 – 2 Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement engagés sur le centre financier **0176-CCSC-DM13** qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les

agents, dont les noms suivent :

| NOM Prénom | NOM Prénom | NOM Prénom |
|-------------------------|---------------------|----------------------|
| ABDECHCHAFI Marine | AHMED Natacha | ANINI Jamale |
| BALZARINI Eric | BATIFOULIER Nicolas | BAUWENS Nathalie |
| CHERRAOUI Nadji-Boualem | BOUWE Lie | CANTAREL Simon |
| BONIFAY Anthony | CAMBON Marie-Ange | CARLI Catherine |
| CAILLAUD Christine | BEURDELEY Henri | ARNOLDY Florence |
| CARACCI Jeremie | CARLÉ Jean-Pierre | COSTANTINI Christine |
| COSTE Stéphanie | COLLIGNON Geneviève | DI MEO Laetitia |
| LUCZAK Laurent | ESTEVE Michaël | FABIE Cyril |
| GONZALEZ François | GRAL Gregory | GUILHOU Corinne |
| CONTET Laetitia | DORU Roland | MOHAMADI Inès |
| LAFROGNE Sylvie | HEDHLI Amal | HENRY Christelle |
| STURINO Isabelle | JEANSELME Sébastien | LATTARD Christophe |
| SLIMANI Linda | FREYBURGER Gaele | MÂCON Catherine |
| MOUNIER Sandra | LONGUEUTAU Vanaraj | VERRELLI Ornella |
| PERINI Jacques | MARTIN Andréa | SECCHI Nadia |
| PASQUIER Vincent | NADEAU Sandrine | RYCKELYNCK Virginie |
| SAUGEZ Loïc | REYNIER Béatrice | SIVY Françoise |
| QUBRI Hakima | | |

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

ARTICLE 3 portant missions relevant du programme 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, pour la zone de défense et de sécurité Sud

3- 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe, adjoint au directeur de l'administration et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à monsieur David CURATOLO, capitaine, à Madame Sandy GUERRY, adjudante,

à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative, à Monsieur Stéphane SANCHO, secrétaire administratif contractuel, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 216 « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Intérieur » RUO du centre financier **0216-CSGA-DSUD**.

3 – 2 Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0216-CSGA-DSUD**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

| NOM Prénom | NOM Prénom | NOM Prénom |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| ABDECHCHAFI Marine | BAUWENS Nathalie | BAUMIER Marie-Odile |
| BEDDAR Hocine | AMARI Fadila | BONPAIN Patricia |
| BUSSUTIL Anthony | CARLÉ Jean-Pierre | CASTEL Sylvain |
| AOURI Samia | CHRISOKERAKIS Estelle | COLLIGNON Geneviève |
| DE OLIVEIRA Valérie | ESTEVE Michael | GUERRY Sandy |
| FABIE Cyril | FRAISSE Eric | JAMS Jean Expedit |
| BOUGUERN Najat | ISSAUTIER Laurent | LEMARCHAND Michel |
| JEANSELME Sébastien | LATTARD Christophe | MAZZOLO Carine |
| LUCZAK Laurent | MALECKI Jaroslaw | NADEAU Sandrine |
| MENUSIER Stéphane | MOUNIER Sandra | ROUMANE Sonia |
| NOURI Anissa | PICAVET Hélène | SAUGEZ Loïc |
| SABATE-DUMONTEIL Karine | SANCHO Stéphane | SECCHI Nadia |
| SAURIN Linda | SCHMERBER Bernadette | VERDIER Patricia |
| SIVY Françoise | STOUVENEL Camille | VERZENI Thierry |
| TAORMINA Alain | SERAZIN Annie | CURATOLO David |
| VERRELLI Ornella | VERSENT Thierry | ZAKARIA Assaendi |
| VIALARS Marion | VIOU Nicolas | REGLIONI Jenifer |
| JULLIEN Corinne | NEUVILLE Laurence | CAPPELLO Céline |
| VICAR Eric | | |

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

3 – 3 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée pour effectuer le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSUD, pour constater le service fait et signer les

demandes de règlement à hauteur de 50 000 euros à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances et à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration et des finances, jusqu'à 25 000 euros, à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, jusqu'à 25 000 euros, à Madame Hélène MARTINEZ, attachée principale d'administration de l'État, jusqu'à 1 500 euros à Madame Laëtitia BEDNARZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section « indemnisation et recouvrement » et à Mme Anne BERNARD, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section "protection juridique".

3 – 4 Sont autorisés à exprimer les besoins de l'UO. relative aux moyens alloués à la DSIC, en gestion locale du centre financier **0216-CNUM-DSUD**, adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Estelle CHRISOSSOKERAKIS, contrôleur des services techniques, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Monsieur Laurent ISSAUTIER, adjoint administratif stagiaire, Monsieur Anthony BUSSUTIL, apprenti, appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés, ainsi qu'à constater le service fait.

3 - 5 Délégation est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du budget, à Mme Liliane BROTO, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Cécile HAMOUDI, secrétaire administrative de classe normale, Madame Cécile FLORES, adjointe administrative principale seconde classe, Madame Karine SABATE-DUMONTEIL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, déléguée territoriale de Toulouse à l'effet de certifier le service fait concernant les frais de mission et de formation engagés par les personnels du SGAMI SUD dans le cadre du programme 216.

ARTICLE 4 portant missions relevant du programme 303 lutte contre l'immigration irrégulière, pour la zone de défense et de sécurité Sud

4 – 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du budget, à Monsieur David CURATOLO, capitaine, à Madame Sandy GUERRY, adjudante, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, à Monsieur Nicolas VIOU, secrétaire administratif contractuel pour effectuer, dans CHORUS, **la programmation et le pilotage des crédits relatifs au**

fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSUD du programme 303.

4 – 2 Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0303-CLII-DSUD**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

| NOM Prénom | NOM Prénom | NOM Prénom |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| CARLÉ Jean-Pierre | GUERRY Sandy | VIOU Nicolas |
| FRAISSE Eric | CURATOLO David | LUCZAK Laurent |

ARTICLE 5 portant missions du centre de services partagés CHORUS, pour la zone de défense et de sécurité Sud –MI5PLTF013

5 – 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances ;
- à Madame Sylvie BERNARDINI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du CSP en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363, 348, 780 ;
- à Mme Jeanine MAWIT, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du CSP SGAMI Sud(Centre de Services Partagés SGAMI Sud), en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363, 348, 780 ;
- à Monsieur Eric MECENERO, adjudant chef, adjoint au chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363, 780 ;
- à Monsieur Mickaël TALLARICO, attaché d'administration de l'État, chef de bureau de la performance financière (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363 , 348, 780 ;

- à Madame Muriel MOSCATELLI, attachée d'administration de l'État, chef de bureau dépenses métiers et recettes non fiscales (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363, 348, 780.

5 – 2 Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

| RESPONSABLES | | |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| APELIAN Josiane | BOUET Marlène | CASTELAIN Elisabeth |
| CELENTANO Anne | CHAURIS Josée-Laure | DAL Sylvie |
| DINOT Anne-Marie | ENGEL Nathalie | GABOURG Martiny |
| GACONIER Sylvie | GALIBERT Jean-Paul | GANGAI Solange |
| GRANDIN Catherine | GIL Marlène | IBERSIENE Soazig |
| JEBALI Wafa | LUCAS Julie | MARQUOIN Isabelle |
| MATTEI Magali | MTOURIKIZE Nailati | SANCHO Emmanuelle |
| VAUCHEY Aurore | RENAULT Céline | TROMBETTA Aline |
| ROSSELLO Christophe | TAPON Mélissa | LUCETTE Lauranne |

5 – 3 Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

| GESTIONNAIRES | | |
|---------------------|-------------------|------------------------|
| | APELIAN Josiane | BAROZZI Elodie |
| BOUDENAH Célia | ED DOUAZI Nassima | BOUET Marlène |
| CASTELAIN Elisabeth | BERNARDINI Sylvie | BOYER Marie-Antoinette |
| DINOT Anne-Marie | BOUDON Amélie | CHAURIS Josée-Laure |

| | | |
|--------------------|---------------------------|------------------------|
| ESCOUBET Romain | CELENTANO Anne | COURCIER Coralie |
| FATAN Amira | HASSANI Kahina | DEGEILH Isabelle |
| GACONIER Sylvie | DECKERT Lydie | DOUNA Sandy |
| GANGAI Solange | DJERIBIE Ida | FANISE Magali |
| CHAKRI Zaineb | ETIENNE GERMAN H el ene | GABOURG Martiny |
| JEBALI Wafa | GIL Marl ene | GALIBERT V eronique |
| DEKHIL Farida | GALIBERT Jean-Paul | GRANDIN Catherine |
| LUCAS Julie | GELLIBERT Isabelle | HERNANDEZ Emmanuel |
| MAS Morgane | PALMERINI Alicia | JAMET B eatrice |
| MESNARD C eline | HNACIPAN Schulz | KWIECIEN Brigitte |
| NUYTTEN Yasmina | ENGEL Nathalie | |
| PELUSO Virginie | SAMII Laila | MATTEI Magali |
| PEYRE Guilhem | LUCIANAZ Val erie | MECENERO Eric |
| RASOANARIVO Damien | MATEOS Corinne | |
| ROCH Monique | MARQUOIN-LAROU I Isabelle | PELLERIN V eronique |
| RUGGIU Audrey | NABIL Rajae | DEMMANE-DEBBIH Imm ene |
| ESQUIER LIONEL | OULION Tony | PLANTEL Laura |
| SANCHO Emmanuelle | SEHABA Sarah | RENAULT C eline |
| MANCINO Gwendoline | ROBLES Ana is | ROMANELLI Laurent |
| TEROOATEA Raimere | CARACENA Laura | SALVATI La etitia |
| TROMBETTA Aline | RIFFARD Elisabeth | TALLARICO Mickael |
| LUCETTE Lauranne | SALOMONE Fabien | SAVINO Ambre |
| TAPON M elissa | OUTAIDELT Neyla | VILLECROZE Val erie |
| CAUSSAT Elsa | MJERI Ibtisame | FARINA Emmanuelle |
| SIFFLET Lindsay | MTOURIKIZE Nailati | IDRISSI Am ele |
| | MARTIN Isabelle | VANNIER Ang elique |
| VAUCHEY Aurore | MAWIT Jeanine | MARIE Gr egoire |
| GANGAI Solange | GEFFROY Marie-Gabrielle | PERRIER Emilie |

ARTICLE 6 portant dépenses de personnel, de frais de changement de résidence et de frais médicaux.

6 – 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 sera exercée par Madame Françoise SIVY, attachée principale de l'administration de l'État, conseiller d'administration du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines, Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la directrice des ressources humaines, Madame Sandrine GUINTI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du pôle d'expertise et de services, Madame Camille CHEVALLIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services et Madame Marie-Céline TRISTANI, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, Madame Céline PERAZZIO, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232 et 354,
- pour le ministère 245, programme 147,
- pour le ministère 250, programme 148,

- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

En outre, dans le cadre de la pré-liquidation des rémunérations en mode gestion intégrée du système d'information RH, la délégation de signature sera exercée en vue de la signature de certificats ou pièces justificatives adressés au comptable par :

- Madame Catherine LAPARDULA, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques et Madame Camille MADINIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques concernant les personnels contractuels;
- Monsieur Michel BOURELLY, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des actifs, et Madame Fabienne ROUCAIROL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des actifs, concernant les personnels réservistes et l'avantage spécifique d'ancienneté.

6 – 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 sera exercée par Madame Françoise SIVY, attachée principale de l'administration de l'État, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines, Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la directrice des ressources humaines, Madame Isabelle FAU, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des affaires médicales et sociales, et Monsieur Jean-Laurent GASPARD, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des affaires médicales et sociales, pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du service fait.

Au titre de la Délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des affaires sociales et Madame Isabelle PEREZ, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des affaires sociales, pour la constatation du service fait.

ARTICLE 7

L'arrêté du 27 septembre 2023 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI Sud et le Centre de Services Partagés SGAMI sud est abrogé.

ARTICLE 8

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 2 novembre 2023
Le Secrétaire général
de la zone de défense
et de sécurité sud

Olivier MARMION

SGAMI SUD

R20-2023-11-02-00004

arrêté portant délégation de signature SGZDS



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de la zone de défense et de sécurité Sud**

**Arrêté du 2 novembre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur Olivier MARMION,
secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du
préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité
Sud, préfet des Bouches-du-Rhône**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du sport ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure modifiée pour partie par le code de sécurité intérieure ;

Vu la loi de finances n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 pour 2018 ;

Vu l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012, relative à la partie législative du code de sécurité intérieure ;

Vu le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié par le décret n°96-1141 du 24 décembre 1996 et par le décret n° 2005-1723 du 30 décembre 2005 ;

Vu le décret 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°97-1999 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines ;

dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu le décret n°2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation des actions de l'État en mer ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1339 du 7 décembre 2004 relatif à la déconcentration de la représentation de l'État devant les tribunaux administratifs dans les litiges nés de décisions prises par les préfets sous l'autorité desquels sont placés les SGAP ;

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale ;

Vu le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2016-1917 précitée ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 25 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Olivier MARMION, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 octobre 2009 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains ouvriers d'État du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 janvier 2015 fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité au titre du développement d'activité pour l'emploi des jeunes ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activité pour l'emploi des jeunes ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2013 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2017 portant création du centre zonal opérationnel de crise (CeZOC)

Vu la décision de la DGGN n°51 917 du 16 juillet 2014 portant changement de rattachement organique

des centres de soutien automobiles de la gendarmerie (CSAG) au sein de la région de gendarmerie zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2023 portant réintégration de Monsieur David PREUD'HOMME en qualité de secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur à Marseille à compter du 1^{er} août 2023.

Sur proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En ce qui concerne la zone de défense et de sécurité sud, délégation est donnée à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, pour :

- toutes matières relevant des missions générales du préfet de la zone de défense et de sécurité sud, à l'exception de l'approbation des plans zonaux ;
- la gestion opérationnelle déconcentrée des forces mobiles de la zone de défense et de sécurité sud conformément aux dispositions des articles R.122-10 et R.122-11 du code de la sécurité intérieure ;
- l'animation et la coordination des organismes zonaux relevant des compétences dévolues à l'état-major interministériel de zone (EMIZ), au centre zonal opérationnel de crise (CeZOC) et au secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud (SGAMI).

En ce qui concerne les actes relatifs à la commande publique passés par le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) Sud, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, délégation est donnée à Monsieur Olivier MARMION, Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, jusqu'à 3 000 000€ HT pour :

- les opérations immobilières financées sur les programmes 152,161,176,216,303,362,348, 363 et 723 sur l'ensemble de la zone de défense et de sécurité Sud,
- les opérations immobilières financées au titre de l'entretien des bâtiments de l'État « programme 723 » pour le compte des services de police implantés dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- les marchés de fonctionnement supérieurs à 40 000 euros HT financés sur les programmes 176, 161, 152, 216 et 303, 362 et 363.

En tant que Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) zonal 176, délégation est donnée à Monsieur Olivier MARMION pour recevoir et répartir les crédits vers les Unités Opérationnelles, et procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

En tant que Responsable d'Unités Opérationnelles (RUO), délégation est donnée à Monsieur Olivier MARMION pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans l'aire de compétence du SGAMI Sud, concernant les programmes suivants :

- 176 Police Nationale,
- 216 Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur,
- 303 Immigration et asile,
- 362 Plan de relance – écologie.

ARTICLE 2 :

En application de l'article R. 122-51 du code de la sécurité intérieure, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, en ce qui concerne les missions relatives à la protection de la forêt méditerranéenne, à l'effet de signer tous documents, à l'exception des instructions générales et des décisions à caractère réglementaire et de prendre toute décision de répartition des crédits alloués au titre du conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM). Délégation lui est également donnée pour l'ordonnancement secondaire des dépenses de DFCI méditerranéenne sur le programme 149 (centres financiers 0149-C001-A013 et 0149-C001-DPFM).

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur Olivier MARMION dispose de la délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARMION, la délégation de signature est donnée aux chargés de mission de la DPFM, Monsieur Philippe JOANNELLE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Madame Ondine LEFUR, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement et Monsieur Michel MAUFROY, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, pour signer tous documents et pièces comptables relevant de leurs attributions, à l'exclusion des instructions générales, des décisions à caractère réglementaire et des courriers adressés aux ministres, aux préfets et aux élus.

Délégation leur est également donnée pour l'ordonnancement secondaire des dépenses de DFCI méditerranéenne sur le programme 149 (centre financier 0149-C001-A013 et 0149-C001-DPFM).

Pour les demandes d'achat et de subvention, ainsi que pour les constatations de service fait dans Chorus Formulaires, délégation est donnée :

- pour la saisie, à Madame Rislène BELKADI, adjointe administrative principale de deuxième classe ;
- pour la saisie et la validation, à Messieurs Philippe JOANNELLE, Michel MAUFROY et Madame Ondine LEFUR.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARMION, les délégations qui lui sont consenties à l'article 1^{er} pour ce qui concerne l'état-major interministériel de zone, seront exercées par l'inspecteur général Jean-Yves NOISETTE, chef de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité sud.

A compter du 1^{er} novembre 2023, le Lieutenant Colonel Christophe RATINAUD, chef du pôle planification à l'EMIZ Sud, assure l'intérim du poste d'adjoint au chef de l'Etat-Major. A ce titre, et pendant toute la durée de cet intérim, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur général Jean-Yves NOISETTE, chef de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation qui lui est conférée sera exercée par le Lieutenant-colonel Christophe RATINAUD, adjoint au chef de l'État-major interministériel de zone Sud par intérim.

A compter du 1^{er} novembre 2023 et pendant toute la durée de l'intérim du poste d'adjoint au chef d'État-major interministériel de zone Sud, en cas d'absence ou d'empêchement du Lieutenant-colonel Christophe RATINAUD, adjoint au chef de l'État-major interministériel de zone Sud par intérim, la délégation qui lui est conférée sera exercée par l'officier désigné comme chef COZ d'astreinte, durant la période de ladite astreinte.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARMION, délégation de signature est donnée :

Pour la gestion administrative et financière d Centre zonal Opérationnel de Crise (CeZOC), et pour l'engagement de dépenses n'excédant pas 5 000 € HT, à :

- Madame Laetitia CONTET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de cabinet du CeZOC,
- Madame Florence ARNOLDY, attachée d'administration de l'État hors-classe, cheffe de cabinet adjointe du CeZOC.

Pour la signature des ordres de mission des personnels affectés à l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité sud, à :

- Monsieur l'inspecteur général Jean-Yves NOISETTE, chef de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité sud,

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MARMION, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, lettres et notes dans les matières énumérées ci-après :

- gestion administrative et financière des personnels de la police nationale, des systèmes d'information et de communication, des services techniques et des ouvriers d'État du ministère de l'intérieur, des personnels administratifs affectés en périmètre police, des personnels de la police scientifique ainsi que des personnels placés dans le dispositif de réserve opérationnelle ;
- gestion administrative et financière des personnels civils affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale de la zone de défense et de sécurité sud ;
- gestion administrative et financière des personnels civils affectés dans les services déconcentrés du SGAMI Sud ;
- pré-liquidation de la paie des personnels du ministère de l'intérieur affectés dans le ressort territorial de la zone de défense et de sécurité sud ;
- organisation et fonctionnement des commissions administratives paritaires compétentes pour les agents relevant du corps d'encadrement et d'application, des agents spécialisés de police technique et scientifique, des catégories B et C techniques, au sein de la zone de défense et de sécurité sud ;

- prise des sanctions du premier groupe pour les agents relevant des corps d'adjoint administratif, de secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer et d'attaché d'administration de l'État affectés au SGAMI Sud et dans les services déconcentrés de la police nationale au sein de la zone de défense et de sécurité sud ;
- prise des sanctions du premier groupe pour les agents relevant des corps d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer, de contrôleur des services techniques, d'ingénieur des services techniques, d'agent SIC, de technicien SIC et d'ingénieur SIC, affectés au SGAMI Sud et dans les services déconcentrés de la police nationale au sein de la zone de défense et de sécurité sud ;
- prise des sanctions du premier groupe pour le corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer pour les agents affectés dans les services du SGAMI Sud ;
- prise de sanctions du premier groupe pour les policiers adjoints affectés au sein de la zone de défense et de sécurité sud à l'exclusion du département des Bouches du Rhône ;
- organisation et fonctionnement des commissions consultatives paritaires siégeant en conseil de discipline compétentes pour les contractuels recrutés au niveau zonal en tant que policiers adjoints et cadets de la République ;
- organisation des dialogues sociaux d'avancement des ouvriers d'État ;
- gestion administrative, financière, du fonctionnement et du matériel du BOP n°7 du programme 176, de l'Unité Opérationnelle (UO) 0216-CSGA-DSUD et de l'UO 0176-CCSC-DM13 ;
- recrutement et formation des personnels actifs de police, des personnels techniques, scientifiques et contractuels du ministère de l'intérieur dont notamment les policiers adjoints et les cadets de la République ;
- représentation de l'État en matière contentieuse devant les juridictions administratives ;
- protection juridique des personnels de la police nationale et réparation des préjudices causés à ses agents lors de leurs missions ou du fait de leur qualité ;
- réparation des dommages accidentels impliquant des véhicules de l'administration ou résultant d'un accident de service et recouvrement des débours de l'État résultant d'accidents ou d'actes volontaires ;
- institution, modification ou fermeture des régies d'avances et de recettes pour les services relevant du SGAMI de la zone de défense et de sécurité sud ainsi que la nomination et la cessation de fonction des régisseurs, des mandataires suppléants et des mandataires ;
- préparation et conduite d'opérations immobilières de la police nationale et de la gendarmerie nationale et, à la demande des préfets de département de la zone de défense et de sécurité sud, la gestion des opérations immobilières des autres services du ministère de l'intérieur ;
- en tant que représentant du pouvoir adjudicateur les actes relatifs à la commande publique passés pour les besoins logistiques, techniques et immobiliers de fonctionnement et d'investissement de la zone de défense et de sécurité sud ;

- en matière financière et comptable : les protocoles transactionnels, les mandats et ordres de paiement, les bordereaux d'émission, les titres de recettes, les ordres de reversement et pièces comptables de tous ordres, les formules rendant exécutoires les titres de perception émis pour le recouvrement des créances de l'État, étrangères à l'impôt et aux domaines, entrant normalement dans les attributions du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur. Sont exclues de la délégation, la réquisition du comptable et la possibilité de passer outre le visa du contrôleur financier régional ;
- les arrêtés, les décisions, les pièces comptables (contrats, bons de commande) et actes relevant des attributions de la direction des systèmes d'information et de communication, à l'exception des rapports aux ministres.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée à Monsieur David PREUD'HOMME, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud, à l'effet de signer les actes relatifs à la commande publique dans la limite de 500 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARMION, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 et aux paragraphes deux et trois de l'article 1 sera exercée par Monsieur David PREUD'HOMME, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud, sauf pour l'élévation des conflits auprès du tribunal des conflits et pour les actes relatifs à la commande publique pour lesquels la limite de 500 000 € HT précédemment consentie reste d'application.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée, pour tous arrêtés, décisions, lettres et notes établis par la direction des ressources humaines à Madame Françoise SIVY, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise SIVY la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la directrice des ressources humaines.

Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise SIVY, la délégation qui lui est consentie pourra également être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives (actes et décisions courantes relevant de la gestion financière et administrative de leurs bureaux, correspondances courantes) par :

- Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration de l'État, adjoint au directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Michel BOURELLY, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des personnels actifs ;
- Madame Fabienne ROUCAIROL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des personnels actifs ;
- Monsieur Olivier COTE, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du recrutement ;

- Madame Sandrine GUINTI, attachée principale d'administration de l'État, chef du pôle d'expertise et de services ;
- Madame Camille CHEVALLIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services ;
- Madame Marie-Céline TRISTANI, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services ;
- Madame Céline PERAZZIO, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services ;
- Madame Catherine LAPARDULA, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques ;
- Madame Camille MADINIER attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques ;
- Madame Marie-Hélène BOURDIER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des ressources humaines SGAMI ;
- Madame Ophélie DERENTY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des ressources humaines SGAMI ;
- Madame Isabelle FAU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires médicales et sociales ;
- Monsieur Jean-Laurent GASPARD, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des affaires médicales et sociales ;
- Madame Catherine ALBERGNE, attachée d'administration de l'État, chef du pôle administratif du service médical statutaire ;
- Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires sociales à la délégation territoriale de Toulouse ;
- Madame Natalie VILALTA, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des personnels et du recrutement à la délégation territoriale de Toulouse ;
- Monsieur Cyril FURLAN , secrétaire administratif de classe normale, chef de section et adjoint au chef du bureau des personnels actifs et du recrutement à la délégation territoriale de Toulouse ;
- Madame Marie-Laurence MAXIMIN, secrétaire administrative de classe normale, chef de section et adjointe au chef du bureau des personnels actifs et du recrutement à la délégation territoriale de Toulouse ;
- Madame Isabelle PEREZ, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des affaires sociales à la délégation territoriale de Toulouse.

ARTICLE 8

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances à l'effet de signer les actes relatifs à la commande publique dans la limite de 250 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BAILHE, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, pour signer les actes relatifs à la commande publique dans la limite de 250 000 € HT.

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes relatifs à la commande publique et dans la limite de 40 000 € HT à :

- Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget ;
- Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget ;
- Monsieur David CURATOLO, capitaine OCTAGN, chef du pôle programmes 216 et 303, Bureau du Budget ;
- Madame Sylvie BERNARDINI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du Centre de Services Partagés ;
- Madame Jeanine MAWIT., attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du Centre de Services Partagés ;
- Madame Céline CAPPELLO, attachée d'administration de l'État, chef du bureau d'appui au pilotage;
- Madame Laetitia ARNIHAC, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du bureau de l'appui au pilotage;
- Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique ;
- Madame Hélène MARTINEZ, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, cheffe du pôle protection juridique, indemnisation et recouvrement ;
- Mme Sania BOUSOUKA, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la commande publique et des achats ;
- Mme Zahia NASR, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau la commande publique et des achats, cheffe du pôle politique et performance des achats ;
- Monsieur Paul JOUHANNEAU, attaché d'administration de l'État, chef du pôle élaboration et suivi des procédures de marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances pour :

- les documents financiers et administratifs établis par la direction de l'administration générale et des finances,
- la représentation de l'État en matière contentieuse devant les juridictions administratives,
- la protection juridique des personnels de la police nationale et réparation des préjudices causés à ses agents lors de leurs missions ou du fait de leur qualité,
- la réparation des dommages accidentels subis par les personnels et le recouvrement des débours de l'État résultant d'accidents ou d'actes volontaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Monsieur Frédéric BAILHE, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances ;
- Madame Céline CAPPELLO, attachée d'administration de l'État, chef du bureau de l'appui au pilotage;
- Madame Laetitia ARNIHAC, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du bureau de l'appui au pilotage;
- Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget ;
- Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget ;
- Monsieur David CURATOLO, capitaine OCTAGN, chef du pôle programmes 216 et 303, Bureau du Budget ;
- Madame Sylvie BERNARDINI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du Centre de Services Partagés ;
- Madame Jeanine MAWIT, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du Centre de Services Partagés ;
- Monsieur Eric MECENERO, adjudant chef, adjoint au chef du bureau des dépenses courantes ;
- Monsieur Mickael TALLARICO, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la performance financière ;
- Madame Muriel MOSCATELLI, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau dépenses métiers et recettes non fiscales ;
- Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique ;
- Madame Hélène MARTINEZ, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, cheffe du pôle protection juridique, indemnisation et recouvrement ;
- Madame Lætitia BEDNARZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section indemnisation et recouvrement ;
- Madame Anne BERNARD, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section protection juridique ;
- Mme Sania BOUSOUKA, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la commande publique et des achats ;
- Mme Zahia NASR, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau la commande publique et des achats, cheffe du pôle politique et performance des achats ;
- Monsieur Paul JOUHANNEAU, attaché d'administration de l'État, chef du pôle élaboration et suivi des procédures de marchés publics.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée aux fins de signer les bons de transport et d'hébergement aux personnes suivantes : Monsieur Sébastien TRUET, Monsieur Frédéric BAILHE, Monsieur Jean-Pierre CARLE, Monsieur Laurent LUCZAK, Madame Cécile HAMOUDI, Madame Cécile FLORES, Madame Mélanie GAMELL, Mme Liliane BROTO.

ARTICLE 9 :

Dans le cadre de l'exécution du programme 216, délégation de signature est donnée aux gestionnaires budgétaires de l'UO SGAMI Sud et des centres de coûts qui la composent selon les groupes utilisateurs joints en annexe 1, afin de saisir les demandes d'achat dans Chorus Formulaire, de les valider le cas échéant et de constater le service fait.

Autorisation est donnée aux agents de l'UO SGAMI Sud détenteurs d'une carte achat de niveau 1 et/ou de niveau 3 à effectuer des commandes et à attester du service fait, en respectant le plafond par achat qui lui est alloué, et selon la liste jointe en annexe 2.

Le détenteur de la carte achat de niveau 1 n'est pas autorisé à :

- réaliser des achats auprès de fournisseurs titulaires de marchés publics en dehors des fournitures non prévues dans ces marchés ;
- déroger à la règle des marchés publics, en achetant des fournitures ou services faisant l'objet d'un marché à un fournisseur autre que le titulaire du marché (achat de fournitures de bureau en grande surface ou sur des sites commerciaux).

ARTICLE 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric TAISNE, ingénieur chef des services techniques, directeur de l'immobilier, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Monsieur Gil ZANARDI, ingénieur chef des services techniques, directeur adjoint de l'immobilier pour :

- les documents administratifs et financiers établis par la direction de l'immobilier et notamment les arrêtés de concessions de logement au profit des personnels relevant de la direction générale de la police nationale et les actes de location passés pour les besoins des services de police ;
- la passation et l'exécution des marchés publics immobiliers d'un montant inférieur à 100 000 euros HT et les avenants y afférents ;
- la signature des actes relatifs à l'exécution des marchés publics immobiliers lorsque ceux-ci ne modifient pas les coûts prévus dans les pièces contractuelles : ordres de service de démarrage des travaux, décisions de validation de phase de maîtrise d'œuvre, avenants ou décisions modificatives sans modification de coûts, procès-verbaux de réception, procès-verbaux de levée de réserve, décomptes généraux définitifs (DGD), exemplaires uniques délivrés aux entreprises pour cessions de créances ou demandes de nantissement, agréments de sous-traitants.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Eric TAISNE, directeur de l'immobilier, de Monsieur Gil ZANARDI, directeur adjoint de l'immobilier, la délégation qui leur est consentie sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives et uniquement pour les marchés publics immobiliers d'un montant inférieur à 40 000 euros HT par :

- Monsieur Didier TRAVERSA ingénieur des services techniques, chef du bureau régional des affaires immobilières PACA-CORSE,
- Monsieur Alain FERRÉ, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau régional des affaires immobilières OCCITANIE,
- Monsieur Jean-Luc VIRET, ingénieur des services techniques, chef adjoint du bureau régional des affaires immobilières OCCITANIE,
- Monsieur Nicolas TRINQUET, ingénieur des services techniques, chef adjoint du bureau régional des affaires immobilières PACA-CORSE.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Eric TAISNE, directeur de l'immobilier, de Monsieur Gil ZANARDI, directeur adjoint de l'immobilier, la délégation qui leur est consentie sera exercée Mme Linda SAURIN, attachée d'administration, cheffe du bureau zonal des affaires générales pour les domaines relevant de son activité au sein de la direction de l'immobilier :

- les certificats administratifs nécessaires pour le traitement de l'exécution financières des marchés,
- les exemplaires uniques délivrés aux entreprises pour cessions de créances ou demandes de nantissement,
- les autorisations d'absences pour les agents placés sous son autorité,
- les agréments des sous-traitants et les avenants sans incidence financière,
- les décomptes généraux définitifs (DGD).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Linda SAURIN, la délégation qui lui est conférée, sera exercée par Monsieur Eric VICARI, chef adjoint du bureau zonal des affaires générales. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Linda SAURIN et Monsieur Eric VICARI, la délégation qui leur est consentie sera exercée par Madame Bernadette SCHMÉRBER, cheffe de pôle financier zonal.

ARTICLE 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée, pour les documents administratifs et financiers établis par la direction de l'équipement et de la logistique et les marchés d'équipement et de logistique d'un montant inférieur à 40 000 euros HT et les avenants y afférents, à la Colonelle Rachel PREVOT, directrice de l'équipement et de la logistique et à Monsieur Jean-Michel CHANCY, ingénieur hors classe des services techniques, directeur adjoint de l'équipement et de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Colonelle Rachel PREVOT ou de Monsieur Jean-Michel CHANCY, la délégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives et uniquement pour les marchés d'équipement et de logistique inférieurs à 15 000 euros HT, par :

- Monsieur Christophe LATTARD, attaché d'administration de l'État, chef du bureau administration finances ;
- Monsieur Sébastien JEANSELME, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau administration finances ;
- Monsieur Didier BOREL, chef des services techniques, chef du bureau zonal des moyens mobiles ;
- Monsieur Philippe MICHAUX, ingénieur hors classe des services techniques, chef du bureau zonal de l'armement, des munitions et des équipements ;
- Monsieur Bruno LAFAGE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de l'armement, des munitions et des équipements sur le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Colomiers ;
- Monsieur Thierry VERZENI, ingénieur principal des services techniques, chef de l'antenne logistique de Montpellier et chef du service local automobile 34.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Colonelle Rachel PREVOT, de Monsieur Jean-Michel CHANCY, de Monsieur Thierry VERZENI, de Monsieur Didier BOREL, de Monsieur Bruno LAFAGE, la délégation de signature qui leur est consentie sera exercée, dans le cadre exclusif des commandes relatives à leurs attributions respectives et dans la limite de 3 000 € HT :

- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Marseille (13), par Monsieur Nicolas CHARFE, par Monsieur Pascal COLLIGNON, Monsieur Anthony DELBECQ, Madame Geneviève COLLIGNON, Monsieur Vanaraj LONGUETEAU, Monsieur Anthony BONIFAY et le Major Olivier ROGE ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Montpellier (34), par Monsieur Éric PIERRE, Monsieur Carlos LOURENCO et Monsieur Vincent PASCUITO ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Perpignan(66), par Monsieur Jean-Luc DESBORDES, l'Adjudant-chef Eric MAXIME, l'Adjudant-chef Franck DEBIEN ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Nice (06), par , Monsieur Thierry IBANEZ, Monsieur Grégory GRAL et l'Adjudant-chef Emmanuel GUIBAL ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Ajaccio (2A), par Monsieur Eric VACCA, Monsieur Jacques PERINI, Monsieur Frédéric POLI ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Furiani (2B), par Monsieur Michel RAVENEL, Monsieur Sébastien MARIANI et Monsieur Thierry ANSIANI ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Borgo (2B), par l'Adjudant-chef Dominique LAFFICHER et l'Adjudant Eric PIQUEMAL ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Digne-les-Bains (04), par l'Adjudant-chef Florent BURILLIER et le Maréchal-des-logis-chef Benoît PREVERAUD ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Gap (05), par l'Adjudant-chef Jérôme BONNET et l'Adjudant Christophe REECHT ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Hyères (83), par l'Adjudant-chef Sébastien FROGER et l'Adjudant Christophe COLIN ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Orange (84), par le Major Thierry ASTRAND ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Carcassonne (11), par le Major Etienne GANTAR, l'Adjudant-chef Philippe BARBAZA, Adjudant-chef David MANSARD ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Nîmes (30), par le Major Gilles MAJOREL et l'Adjudan-chef Pascal BATTINI ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Mende (48), par l'Adjudant Sébastien BERTRAND ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Toulouse (31), par Monsieur Nicolas GRIMAL, Monsieur Frédéric RICARD (au 25/01/2023), l'Adjudant-chef Philippe POINTREAU, Madame Marie-ange CAMBON et Monsieur Simon CANTAREL ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Foix (09), par l'Adjudant-chef Stéphane RUIZ et l'Adjudant Sébastien VANDART ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Rodez (12), par l'Adjudant-chef Christophe GAYRAUD et l'Adjudant Yvan CAZEAUX ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Auch (32), par l'Adjudant-chef Fabrice DAVID et l'Adjudant Eric GALLIMARD ;

- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Cahors (46), par l'adjudant Joel ODDOS ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Tarbes (65), par l'Adjudant-chef Jacques DA FONSECA et l'Adjudant Frédéric BAYAC ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Albi (81), par l'Adjudant Christophe CARAYON et l'Adjudant Frédéric FREJAFOND ;
- pour le site de la direction de l'équipement et de la logistique à Montauban (82), par l'Adjudant Patrice NOGUES.

ARTICLE 12 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas BOUTTE, directeur des systèmes d'information et de communication pour :

- la passation et l'exécution des marchés publics SIC d'un montant inférieur à 40 000 euros HT et les avenants y afférents ;
- la signature des actes relatifs à l'exécution des marchés publics SIC lorsque ceux-ci ne modifient ni les coûts ni les délais prévus dans les pièces contractuelles.

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Nicolas BOUTTE, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Fabrice BRACCI, ingénieur SIC hors classe, directeur adjoint et par Madame Estelle CHRISSOKERAKIS, contrôleur des services techniques, cheffe du bureau des moyens et activités transverses.

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Nicolas BOUTTE, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Jacques SARAGON, pour les actes de la délégation territoriale de Toulouse relevant du domaine de compétence fonctionnelle et territoriale de la direction des systèmes d'information et de communication, et par Monsieur Fabrice BRACCI, pour les actes des antennes logistiques de Nice et de Montpellier relevant du domaine de compétence fonctionnelle et territoriale de la direction des systèmes d'information et de communication.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas BOUTTE, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Cyr BUONO, dans les limites de ses attributions au sein de la direction des systèmes d'information et de communication et pour l'engagement de dépenses de fonctionnement de la DSIC n'excédant pas 5 000€ HT.

ARTICLE 13 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée pour les engagements juridiques des dépenses concernant le budget propre des délégations territoriales, régionales et des antennes logistiques, dans la limite de 40 000 € par acte et à l'exclusion des dépenses imputées sur les lignes budgétaires EQ41 (habillement et tenues) et EQ32 (plateforme zonale d'étalonnage des cinémomètres) sur le centre de coût de la délégation territoriale de Toulouse :

- pour ce qui concerne la délégation territoriale de Toulouse à Madame Karine SABATE-DUMONTEIL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, déléguée territoriale de Toulouse ;
- pour ce qui concerne la délégation régionale d'Ajaccio à Madame Annie SERAZIN ingénieur, cheffe de la délégation régionale de Corse par intérim ;
- pour ce qui concerne l'antenne logistique de Nice à Monsieur Jean-Expedit JAMS, ingénieur des services techniques, chef de l'antenne logistique de Nice ;
- pour ce qui concerne l'antenne logistique de Montpellier à Monsieur Thierry VERZENI chef de l'antenne logistique de Montpellier.

En leur qualité de chef d'établissement et de site, en tant que responsable de la sécurité des personnes et des biens et des conditions d'hygiène et de sécurité au travail, délégation de signature est donnée pour la gestion courante de l'établissement :

- pour ce qui concerne le site de Sainte-Marthe à Monsieur Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud jusqu'au 31 juillet 2023, puis à compter du 1^{er} août 2023 à Monsieur David PREUD'HOMME, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;
- pour ce qui concerne le site de Noilly Prat, à la colonelle Rachel PREVOT, directrice de l'équipement et de la logistique ;
- pour ce qui concerne le site d'Alphonse Allais; à Monsieur Nicolas BOUTTE, directeur des systèmes d'information et de communication ;
- pour ce qui concerne la délégation territoriale de Toulouse, à Madame Karine SABATE-DUMONTEIL, cheffe de la délégation territoriale de Toulouse ;
- pour ce qui concerne la délégation régionale d'Ajaccio, à Madame Annie SERAZIN, cheffe de la délégation régionale de Corse par intérim ;
- pour ce qui concerne l'antenne logistique de Nice, à Monsieur Jean-Expedit JAMS, ingénieur des services techniques, chef de l'antenne logistique de Nice ;
- pour ce qui concerne l'antenne logistique de Montpellier, à Monsieur Thierry VERZENI, chef de l'antenne logistique de Montpellier.

ARTICLE 14 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée, à Monsieur François MICHEL, médecin inspecteur zonal pour l'ensemble des documents administratifs et financiers établis par les services médicaux statutaires de la zone de défense et de sécurité sud .

En son absence ou en cas d'empêchement délégation est donnée :

- à Monsieur Jean CECCALDI, médecin inspecteur régional adjoint ;
- à Madame Anne MOUILLARD, chef du service médical statutaire et de contrôle de la délégation territoriale de Toulouse, pour les départements de l'Ariège, du Tarn, du Gers, de la Haute-Garonne, du Lot, des Hautes-Pyrénées, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne.

ARTICLE 15 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, la délégation qui lui est consentie, dans les domaines relevant du cabinet du SGAMI, sera exercée, dans les limites de leurs attributions respectives au sein du cabinet et pour l'engagement de dépenses de fonctionnement du cabinet n'excédant pas 10 000 € HT, par :

- Monsieur Michel LEMARCHAND, attaché principal d'administration de l'État, Chef de cabinet ;
- Mme Camille STOUVENEL, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de cabinet ;
- Monsieur Sylvain CASTEL, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des affaires générales ;
- Madame Marjorie CASELLA, secrétaire administrative, adjointe au chef du bureau des affaires générales.

ARTICLE 16 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée, pour les documents administratifs et financiers établis par les services actifs de sécurité intérieure à Monsieur Michel TOURNAIRE, sous-préfet hors classe, coordonnateur pour la sécurité en Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel TOURNAIRE, la délégation qui lui est consentie, à l'exception des arrêtés, protocoles transactionnels élaborés dans le cadre d'un marché, accords-cadres et marchés, sera exercée par Monsieur Nicolas RODILLON, commissaire divisionnaire coordonnateur adjoint pour la sécurité en Corse et par Monsieur Antoine de MIRIBEL, lieutenant-colonel de gendarmerie, coordonnateur adjoint pour la sécurité en Corse.

ARTICLE 17 :

Dans le cadre de l'exécution du BOP « Immigration et Asile », programme 303, action 3, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David PREUD'HOMME, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, afin de signer :

- les actes juridiques concernant les dépenses de fonctionnement des locaux et centres de rétentions inférieures à 250 000 euros HT,
- les engagements juridiques pris dans le cadre d'un marché notifié, y compris les commandes passées à l'UGAP, ne sont pas soumis à cette limitation.

En cas d'absence de Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'Administration Générale et des Finances, la délégation est donnée à :

- Monsieur Frédéric BAILHE, attaché hors classe d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'Administration Générale et des Finances ;
- Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget ;
- Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget ;
- Monsieur David CURATOLO, capitaine OCTAGN, chef du pôle programme 216 et 303, Bureau du Budget.

ARTICLE 18 :

L'arrêté du 22 septembre 2023 portant organisation de la zone de défense et de sécurité Sud est abrogé.

ARTICLE 19 :

Le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud et le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le **02 NOV. 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet des Bouches-du-Rhône



Christophe MIRMAND

Annexe 1

Liste de gestionnaires/valideurs CHORUS FORMULAIRE

UO 0216-CSGA-DSUD et 0176-CCSC-DM13

| Service | Nom | Prénom | saisie | validation |
|---------------|-------------|--------------|--------|------------|
| DEL 34 | ABDECHCHAFI | MARINE | O | O |
| DI | ADERIO | AUDREY | O | O |
| DI | AMARI | FADILA | O | O |
| DI | AOURI | SAMIA | O | O |
| DAGF BB | BALZARINI | ERIC | O | O |
| CAB | BAUMIER | Marie Odile | O | O |
| DEL | BEDDAR | HOCINE | O | |
| CeZOC | BELKADI | Rislene | O | |
| DAGF BB | BIET | Justine | O | O |
| CAB | BONICI | EMMANUELLE | O | |
| DEL | GUILHOU | CORINNE | O | O |
| DI | BONPAIN | PATRICIA | O | O |
| DSIC Toulouse | BORDELONGUE | JEAN-BERNARD | O | O |
| DRT31 | BOUAZZA | DALILA | O | |
| DSIC | CHAMBEU | LAURENCE | O | O |
| DI | BOUGUERN | NAJET | O | O |
| PP | CAILLAUD | CHRISTINE | O | O |
| DRT31 | CAMBON | MARIE-ANGE | O | O |
| DRT31 | CANTAREL | SIMON | O | O |
| CAB | CASELLA | Marjorie | O | O |
| CAB | CASTEL | Sylvain | O | O |

| | | | | |
|---------|----------------|-----------|---|---|
| | | | | |
| DRT31 | CHAUTARD | ALYSSA | 0 | 0 |
| DEL | COLLIGNON | GENEVIEVE | 0 | 0 |
| DI | CORDEAU | EMILIE | 0 | 0 |
| DRT31 | DE LLOBET | MAGALI | 0 | 0 |
| DSIC | DE OLIVEIRA | VALERIE | 0 | 0 |
| DAGF BB | DI MEO | LAETITIA | 0 | 0 |
| DEL | DORU | ROLAND | 0 | 0 |
| DRT31 | EDRU | MYRIAM | 0 | 0 |
| DRT34 | ESTEVE | MICHAEL | 0 | 0 |
| DEL 06 | EUDE CARNEVALE | NADEGE | 0 | |
| DI | FENECH | LAETITIA | 0 | |
| DI | KOFFI | Thomas | 0 | 0 |
| DEL06 | GRAL | GREGORY | 0 | 0 |
| DI | GUERRA | LYSIANE | 0 | |
| DAGF BB | GUERRY | SANDY | 0 | 0 |
| DSIC | ISSAUTIER | LAURENT | 0 | 0 |
| DEL | JEANSELME | Sébastien | 0 | 0 |
| DI | JULLIEN | CORINNE | 0 | 0 |
| PP | LAFROGNE | SYLVIE | 0 | 0 |
| CAB | LEMARCHAND | Michel | 0 | 0 |
| DI | MALECKI | JAROSLAW | 0 | 0 |
| CEZOC | MARTIN | Andrea | 0 | 0 |
| DT31 | MAZZOLO | Carine | 0 | 0 |
| DT31 | MENUISIER | STEPHANE | 0 | 0 |
| DEL | LONGUETEAU | VANARAJ | 0 | 0 |
| DEL | MORTIER | LYDIA | 0 | 0 |

| | | | | |
|----------|-----------|-------------|---|---|
| DRT | MOUNIER | SANDRA | O | |
| DAGF BB | NEUVILLE | LAURENCE | O | O |
| DRH | LEPERS | NANCY | O | O |
| DI | ABLARD | THOMAS | O | O |
| DI | PRUDHOMME | SANDY | O | O |
| DI | REGLIONI | Jennifer | O | O |
| DEL06 | REVENGA | MONIQUE | O | |
| CAB | RIVIERE | Émilie | O | |
| DAGF BB | ROUMANE | SONIA | O | O |
| PPOL 13 | SANCHEZ | FRANCIS | O | O |
| PP | SAUGEZ | LOÏC | O | O |
| DI | SAURIN | Linda | O | O |
| DI | SCHMERBER | BERNADETTE | O | O |
| DI | SFREGOLA | NOEL | O | |
| DEL | NADEAU | Sandrine | O | O |
| PP | VALLON | Marie-Flore | O | |
| DR CORSE | VERRELLI | ORNELLA | O | O |
| DEL 31 | VIALARS | MARION | O | O |
| DAGF BB | VIOU | NICOLAS | O | O |
| DAGF BB | LEVEILLE | VIRGINIE | O | O |
| DAGF BB | BIET | JUSTINE | O | O |
| DEL 31 | MAZZOLO | Carine | O | O |
| DEL 31 | MENUSIER | Stéphane | O | O |
| DRH | LEPERS | NANCY | O | O |
| DEL | SLIMANI | LINDA | O | O |
| DI | ANGO | MATHIS | O | O |
| DI | ZAKARIA | ASSAENDI | O | O |
| DR CORSE | BAUWENS | Nathalie | O | O |

Annexe 2

Liste des porteurs de carte achat

UO CCSC-DM13 P176 (Maj : 13/09/2023)

| NOM TITULAIRE | PRÉNOM TITULAIRE | Montant maximum par transaction | Niveau | UO |
|---------------|------------------|---------------------------------|--------|--------------------------|
| AHMED | Natacha | 20 000 € | 1 | DEL MARSEILLE |
| ALEJANDRO | Christine | 500 € | 3 | CMC |
| ANINI | Jamale | 10 000 € | 1 | DEL MARSEILLE |
| ANZIANI | Thierry | 10 000 € | 3 | SGAMI DEL FURIANI |
| BARASCUT | Elie | 20 000 € | 3 | DEL MONTPELLIER |
| BATIFOULIER | Nicolas | 12 000 € | 1 | SGAMI SUD/DEL/BMM/SLA 06 |
| BENGUEDIH | Abdeslam | 2 000 € | 3 | DEL MARSEILLE |
| BONIFAY | Anthony | 10 000 € | 1 | DEL |
| BOREL | Didier | 30 000 € | 3 | DEL MARSEILLE |
| BORELLO | Franck | 20 000 € | 3 | DEL |
| BOUWE | Lie | 10 000 € | 1 | DEL MARSEILLE |
| CAILLAUD | Christine | 2 000 € | 1 | PREFECTURE POLICE |
| CAMBON | Marie-Ange | 20 000 € | 3 | DEL COLOMIERS |
| CANTAREL | Simon | 20 000 € | 3 | DEL COLOMIERS |
| CARACCI | Jérémie | 10 000 € | 3 | DEL |
| CAYUELA | Christian | 500 € | 1 | CMC |
| CHAKRI | Hicham | 2 000 € | 1 | PP13 |
| CONTET | Laetitia | 500 € | 1 | CEZOC |
| COSTANTINI | Christine | 1 000 € | 1 | PREF2A CSC |
| COSTE MOROSI | Stéphanie | 2 000 € | 1 et 3 | PP13 |

| | | | | |
|------------|-----------------|----------|--------|--|
| COUTURIER | Robert | 2 000 € | 3 | DEL MONTPELLIER |
| DENIS | Christian | 10 000 € | 1 | DEL AJACCIO |
| DESBORDES | Jean-Luc | 20 000 € | 3 | DEL PERPIGNAN |
| DITNAN | Kevin | 20 000 € | 3 | DEL COLOMIERS |
| DORU | Roland | 2 000 € | 1 | DEL MARSEILLE |
| FLORO | Jean-Christophe | 20 000 € | 1 et 3 | DEL MARSEILLE |
| FONTAINE | Sébastien | 20 000 € | 3 | DEL MARSEILLE |
| GAROFALO | Christophe | 20 000 € | 3 | DEL MONTPELLIER |
| GRAL | Grégory | 10 000 € | 3 | ANTENNE DE NICE |
| GUILHOU | Corine | 2 000 € | 1 | SGAMI SUD / DEL/ BZMM/ PAZ |
| GUILLOT | Laurent | 20 000 € | 3 | DEL MONTPELLIER |
| ISONI | Joël | 10 000 € | 3 | SGAMI DR2A MAGASIN AUTOMOBILE |
| KRUMB | Jean-Pierre | 20 000 € | 3 | DEL COLOMIERS |
| LAFROGNE | Sylvie | 500 € | 1 | PREFECTURE POLICE |
| LONGUETEAU | Vanaraj | 2 000 € | 3 | SGAMI SUD / DEL/ BZMM/ PAZ/ MAGASIN |
| MADDALENA | Lydie | 5 000 € | 3 | DEL MARSEILLE |
| MARIANI | Sébastien | 10 000 € | 3 | SGAMI DEL FURIANI |
| MARMION | Olivier | 2 000€ | 1 | CEZOC |
| MEHADJI | Farid | 500 € | 3 | CMC |
| NOISETTE | Jean-Yves | 2 000 € | 1 | CEZOC |
| PASCUITO | Vincent | 20 000 € | 3 | SGAMI SUD DEL ANTENNE 34 |
| PERINI | Jacques | 10 000 € | 1 | SGAMI SUD DEL BMM |
| PIERRE | Eric | 20 000 € | 3 | DEL MONTPELLIER |
| POLI | Frédéric | 10 000 € | 3 | SGAMI DR2A MAGASIN AUTOMOBILE |
| POREZ | Jean-Michel | 1 000 € | 1 | BOP 1 |

| | | | | |
|-----------|-----------|----------|---|-------------------|
| | | | | |
| PRUNIER | Sébastien | 20 000 € | 3 | DEL |
| RAVENEL | Michel | 10 000 € | 3 | SGAMI DEL FURIANI |
| RODILLON | Nicolas | 2 000 € | 3 | PREF2A CSC |
| SAUGEZ | Loïc | 2 000 € | 3 | DRH |
| SCIACCA | Sandro | 1 200 € | 3 | DEL NICE |
| SUSINI | Pascal | 10 000 € | 3 | DEL AJACCIO |
| TOURNAIRE | Michel | 1 000 € | 3 | PREF2A |

Liste des détenteurs de carte achat

UO CSGA-DSUD P216 (Maj : 13/09/2023)

| Nom des Titulaires | Prénom des Titulaires | Montant max par transaction | NIVEAU | UO |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------|--------|-------------------|
| BAILHE | Frédéric | 2000 | 1 | SGAMI SUD DAGF |
| BAUMIER-LEVEQUE | Marie Odile | 1 000 € | 1 | CABINET |
| BOUTTE | Nicolas | 2 000 € | 1 | DSIC |
| BOUZID | Aicha | 2 500 € | 3 | DAGF |
| BOYER | Stéphane | 700 € | 1 | DEL COLOMIERS |
| BRACCI | Fabrice | 2 000 € | 1 | DSIC |
| BUONO | Cyr | 500 € | 1 | DSIC |
| CASELLA | Marjorie | 1 000 € | 3 | SGAMI SUD CABINET |
| CASTEL | Sylvain | 2 000 € | 3 | SGAMI SUD CABINET |
| CHANCY | Jean-Michel | 1 000 € | 1 | DEL |
| COUTON | Frédéric | 500 € | 1 | CABINET |
| DIDONNA | Catherine | 2 000 € | 3 | SGAMI SUD DAGF |
| JAMS | Jean-expedit | 1 000 € | 1 | ANTENNE DE NICE |
| JEANSELME | Sébastien | 5 000 € | 3 | SGAMI SUD DEL |
| KADRI | sabrina | 3 500 € | 3 | DT31 |
| CHRISSOKERALIS | Estelle | 2 000 € | 3 | DSIC |
| LATTARD | Christophe | 1 000 € | 3 | DEL |
| LEMARCHAND | Michel | 1 000 € | 1 | CABINET |
| MACON | Catherine | 2 000 € | 3 | DR CORSE |
| MONGIU | Patricia | 500 € | 3 | DI |
| NEUVILLE | Laurence | 2 000 € | 3 | DAGF |
| PREUD'HOMME | David | 2 000 € | 1 | CABINET |

| | | | | |
|--------------------|-----------|---------|---|----------------|
| RIVIERE | Anthony | 500 € | 1 | CABINET |
| ROUANET | Rachel | 1 000 € | 1 | DEL |
| SABATE | Karine | 4 000 € | 3 | DT31 |
| SARAMON | Jacques | 500 € | 1 | DSIC |
| SAUGEZ | Loïc | 2 000 € | 3 | DRH |
| LOCHKAREFF-SERAZIN | Annie | 1 200 € | 1 | SGAMI SUD DR2A |
| SIVY | Françoise | 1 000 € | 1 | DRH |
| STOUVENEL | Camille | 2 000 € | 3 | CABINET |
| TAISNE | Eric | 2 000 € | 3 | DI |
| TAORMINA | Alain | 1 000 € | 1 | DEL MARSEILLE |
| TRUET | Sébastien | 500 € | 1 | DAGF |
| VERZENI | Thierry | 1 500 € | 1 | ANTENNE 34 |
| VIALARS | Marion | 1 000 € | 1 | DT31 |
| ZANARDI | GIL | 2 000 € | 3 | DI |

SGAMI SUD

R20-2023-11-02-00002

arrêté portant ouverture recrutement police
adjoint 2ème session 2024



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de la zone de défense et de sécurité Sud**

**Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'intérieur Sud**

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement
N° SGAMI/DRH/BR/ N°2023/32

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD
PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

**Arrêté portant ouverture d'un recrutement des Policiers Adjoints de la Police Nationale
– 2ème session 2024**

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur;

VU le décret n°2016-684 du 26 mai 2016 modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif au recrutement des adjoints de sécurité;

VU le décret du 25 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Olivier MARMION, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU l'arrêté du 24 août 2000, modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes;

VU l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes;

VU l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du

préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur
Olivier COTE, adjoint au chef du bureau du recrutement ;

VU la circulaire NOR/INT/C/93/2600/C du 2 janvier 2020 relative aux adjoints de sécurité de
la police nationale;

SUR proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud :

ARRETE

ARTICLE 1ER – Un recrutement de policier adjoint est organisé dans le ressort du secrétariat
général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud. Les départements concernés sont
les : 04 – Alpes-de-Haute-Provence – 05 Hautes-Alpes – 06 Alpes-Maritimes – 09 Ariège –
11 Aude – 12 Aveyron – 13 Bouches-du-Rhône – 2A Corse-du-Sud – 2B Haute-Corse –
30 Gard – 31 Haute-Garonne – 32 Gers – 34 Hérault – 46 Lot – 48 Lozère – 65 Hautes-
Pyrénées – 66 Pyrénées-Orientales – 81 Tarn – 82 Tarn-et-Garonne – 83 Var – 84 Vaucluse

ARTICLE 2 – La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 07 Novembre 2023.

La date limite de retrait des dossiers est fixée au 02 Février 2024.

La date limite de dépôt des dossiers et des inscriptions en ligne est fixée également au 02
Février 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 3 – Les épreuves écrites auront lieu à compter du 04 mars 2024 à Marseille, Nice,
Nîmes, Toulouse et en Corse (un centre d'examen à Perpignan pourra être ouvert si le nombre
de candidats le nécessite).


Les épreuves sportives auront lieu à Marseille, Nice, Nîmes, Toulouse et en Corse à
compter du 04 Mars 2024 (un centre d'examen à Fos-sur-Mer, Martigues, Coudoux et/ou
Perpignan pourront être ouverts si le nombre de candidats le nécessite).

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués pour l'épreuve d'admission qui
aura lieu à Marseille, Nice, Nîmes, Toulouse et en Corse (un centre d'examen à Perpignan
pourra être ouvert si le nombre de candidats le nécessite) à compter du 29 avril 2024.

ARTICLE 4 – le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence
Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 02/11/2023

Pour le préfet et par délégation,
l'adjoint au chef du bureau du
recrutement,


Olivier COTE